



P O L I C E

« Un-e bon-ne policier-ère s'intéresse aux gens et il-elle est à l'aise dans les situations sociales. Il-elle fait preuve d'une bonne maturité personnelle et sait prendre et assumer des décisions. »

Cyril Lutz,
psychologue du travail à la Police cantonale Fribourg



LE MÉTIER DE POLICIER-ÈRE

Etre policier-ère signifie servir la communauté et s'engager pour que la population se sente en sécurité. La porte d'entrée pour ce métier est le recrutement pour la formation policière. Cette dernière dure deux ans, est rémunérée et se solde par un brevet fédéral de policier-ère. Les nouveaux agent-e-s sont ensuite engagé-e-s « sur le terrain » où ils-elles peuvent être amené-e-s à travailler en horaires irréguliers afin que la police assure sa mission 24h/24.

GENDARMERIE

La gendarmerie de la Police cantonale Fribourg est composée d'environ 440 gendarmes. Voici quelques chiffres indicatifs pour illustrer leur travail. En moyenne par année, un ou une gendarme effectue seul-e, en binôme ou à plusieurs :

75 interventions liées à **des vols et à la recherche de personnes ou d'objets**

45 interventions pour **incivilité ou violence**
dont 3 interventions « à risque »

43 interventions liées à des **accidents de la route**

30 prises en charge d'individus
(personnes en difficultés, alcoolisées, ...)

3 interventions impliquant **une personne décédée**

148 actes administratifs
(prises de plainte, rapports, dénonciations, retraits de plaques, ...)

De plus, les gendarmes sont amené-e-s à mener des enquêtes dont l'envergure ne justifie pas une attribution à la police de sûreté, p. ex. pour certains vols, voies de fait, deals de drogues dans la rue ou vandalisme.

Après plusieurs années d'expérience, les agent-e-s peuvent se porter candidat-e à l'interne pour d'autres professions au sein du métier de policier-ère, via des spécialisations (éducation routière, conducteur-trice de chien, plongeur-se, spécialiste IT, technicien-ne pour l'analyse d'accidents, radar...), et/ou aspirer à une carrière dévolue à la conduite du personnel.

« Bien souvent le métier de policier-ère est sujet à des préjugés tenaces. Les séries télévisées nous renvoient l'image du héros invulnérable et sans peur, alors que, très souvent, le public ne connaît que le côté répressif au travers des contrôles routiers. Cette vision, qui était aussi la mienne, s'est vite estompée durant l'école de police. »

Séverine,
étudiante, 26 ans

LE MÉTIER DE POLICIER·ÈRE

POLICE DE SÛRETÉ

La Police de sûreté de la Police cantonale Fribourg comporte environ 140 inspecteurs-trices qui mènent différentes enquêtes criminelles et complexes. Ils-elles sont amené-e-s, en collaboration avec leurs collègues, à effectuer des auditions d'auteurs, de témoins et de victimes d'infractions. Ils-elles rédigent des rapports à l'intention des autorités compétentes, particulièrement au profit des procureurs du Ministère Public avec lesquelles ils-elles collaborent étroitement. Dans le cadre de leurs enquêtes, ils-elles recherchent, à l'aide de différents outils (sur le terrain ou grâce aux moyens informatiques), des informations utiles et moyens de preuve, effectuent des missions d'observation et, moyennant l'accord d'un juge, procèdent à des perquisitions.

Au cours des premières années, les inspecteurs-trices sont amené-e-s à travailler dans différentes brigades afin d'étoffer leur expérience et d'élargir leurs compétences. Par la suite, tout comme les gendarmes, il leur sera possible de se spécialiser dans un domaine spécifique comme celui de la lutte contre les stupéfiants, la criminalité sur Internet ou le domaine des mineurs pour n'en citer que quelques-uns. Tout comme les gendarmes, ils-elles peuvent aussi aspirer à une carrière dévolue à la conduite du personnel.

L'accèsion à la fonction d'inspecteur-trice de police peut se faire par le biais de deux voies différentes. La voie « interne », par mutation depuis la gendarmerie et la voie « externe », par le biais du recrutement et de l'école de police en tant qu'aspirant-e inspecteur-trice. Le nombre d'aspirant-e-s engagé-e-s au profit de la police de la sûreté est faible. À la Police cantonale Fribourg, l'école de police est composée d'environ 85% d'aspirant-e-s gendarmes et 15% d'aspirant-e-s inspecteurs-trices pour la police de sûreté.



Article 2 de la Loi sur la Police cantonale du 15.11.1990

¹ La Police cantonale a pour tâches :

- a. de prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public et d'intervenir en cas de besoin;
- b. de constater les infractions, d'en rassembler les preuves et d'en découvrir les auteurs, conformément aux dispositions de la procédure pénale;
- c. d'assurer, lorsque le recours à la force est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires;
- d. de prêter assistance en cas de danger grave ou d'accident;
- e. de déclencher l'alarme et de prendre les premières mesures en cas de catastrophe.
- f. de prévenir les infractions

LE RECRUTEMENT

Pour pouvoir postuler pour une école de police, les candidat-e-s doivent correspondre à de nombreuses exigences d'engagement. Ces dernières figurent d'une part dans la loi sur la Police cantonale Fribourg, d'autre part elles font écho aux spécificités de la profession. L'école de police est seulement accessible aux personnes qui disposent déjà d'une formation aboutie (CFC, Certificat de culture générale, maturité,...).

Le recrutement à l'école de police est un processus de sélection complet dans lequel de nombreux critères sont évalués successivement. Lors d'une première journée de tests, des compétences d'ordre plus général (capacité de raisonnement, langue française) et les aptitudes physiques (endurance, force, coordination) sont évaluées. Ces tests sont utilisés par toutes les polices romandes.

Seul-e-s les candidat-e-s ayant réussi cette première phase continuent la procédure de sélection, lors de laquelle l'analyse est approfondie. Sur la base des renseignements fournis par les candidat-e-s et les réponses lors des entretiens, l'analyse porte principalement sur la capacité d'auto-réflexion, la capacité de communication, la capacité à gérer des conflits, la capacité de travailler en équipe et le sens des responsabilités. De plus, les fondements de la motivation à devenir policier-ère (valeurs, contenu du travail, représentations sur le métier) et la capacité à gérer le stress sont approfondis.

Le choix final de sélection porte sur une analyse de l'ensemble des évaluations effectuées tout au long du processus.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION POLICIÈRE

La formation policière se déroule sur 2 ans et permet l'accès à la fonction de gendarme ou d'inspecteur·trice à la Police cantonale Fribourg. La première année de formation est principalement axée sur l'acquisition des connaissances théoriques mais inclut également de la pratique sous forme de stages et d'exercices. Les aspirant·e·s sont affecté·e·s au centre de formation et constituent l'école de police. La seconde année est dévolue à la mise en pratique des connaissances et à l'acquisition d'expériences. Les apprenant·e·s sont affecté·e·s aux unités opérationnelles de la gendarmerie ou de la police de sûreté, selon les modalités de leur engagement. La distinction se fait lors du recrutement durant lequel le·la candidat·e doit indiquer sa préférence. Le cursus de formation des gendarmes et des inspecteurs·trices est grandement similaire. Seules quelques matières sont davantage approfondies au sein de chaque cursus.

1^{ÈRE} ANNÉE DE FORMATION (ÉCOLE DE POLICE)

Nous dispensons plusieurs branches durant la 1^{ère} année de formation. Le tout mêlant théorie et pratique, nous arrivons à préparer au mieux nos futur·e·s gendarmes et inspecteurs·trices. Les principales branches enseignées sont :

Ethique professionnelle : Les droits de l'homme font partie de cet enseignement. Les dispositions juridiques ne réglant pas tout, les policiers·ères doivent parfois se référer aux normes morales et valeurs à respecter.

Droit : consiste principalement en l'étude et la mise en application du Code pénal suisse et du Code de procédure pénale suisse. D'autres bases légales fédérales ou cantonales, traitant de différents domaines, y sont également étudiées (étrangers et intégration, circulation routière, établissement publics, stupéfiants, armes, etc).

Psychologie : le but est d'amener des techniques de communication (p. ex. face au refus, face à une personne en détresse, lors d'une audition, face à une victime de violences) et de gestion de soi (attitude face à autrui, stress, émotions).

Sécurité personnelle : le fait de se protéger et d'être en mesure de s'opposer à une personne menaçante de manière explicite, conséquente et proportionnée est un fondement de la profession de policier·ère. Ainsi, un enseignement sur les techniques et procédures à adopter dans différents cas de figure est essentiel.

Comportement tactique : la tactique policière est l'enseignement de la conduite de l'engagement, avec la meilleure coordination possible des moyens à disposition. Tout en respectant les lois et le principe de proportionnalité, la tactique doit permettre à la police d'avoir du succès.

« J'ai été frappé par la diversité des cours dispensés; je n'avais jamais vécu cela durant mes études. De plus, le fait que les cours soient donnés par des professionnels au bénéfice d'expériences pratiques les rendent très vivants. »

Daniel,
employé de commerce, 23 ans

Tir : si la situation l'exige, le·la policier·ère peut ou doit faire usage de son arme à feu dans une mesure proportionnée aux circonstances. Pour que sa réaction soit appropriée, il faut qu'il·elle soit préparé·e mentalement, techniquement et tactiquement.

Police judiciaire : regroupe différents thèmes tels que l'audition de police, l'enquête, la rédaction de rapports, la perquisition, la mission des différentes entités de la Police de sûreté et bien plus encore.

Criminalistique : constitue l'ensemble des techniques mises en œuvre pour établir la preuve d'un délit ou d'un crime et en identifier son auteur·e.

Circulation : regroupe différents thèmes tels que le contrôle routier, les constats d'accident, l'étude de la loi sur la circulation et plus encore.

Langues (français et allemand) : confirmation des acquis dans sa langue maternelle et perfectionnement de la langue partenaire.

Police de proximité : apprentissage des fondamentaux de la police de proximité visant à créer un contact étroit avec la population et le développement de partenariats. L'objectif est d'apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées par les citoyen·ne·s (incivilités, sentiment d'insécurité, résolution d'infraction, problématiques de quartiers, etc.).

Premiers secours : apprentissage des gestes à prodiguer lors des premiers secours dans le but de sauver des vies.



2^{ÈME} ANNÉE DE FORMATION (ANNÉE PRATIQUE)

Education physique: le but est d'améliorer ou de renforcer sa condition physique au travers de plusieurs disciplines telles que la natation, la course à pied, la randonnée, le VTT et le renforcement musculaire. Un bon physique participe à la résistance au stress.

Informatique: améliorer ses connaissances de base dans le domaine et se familiariser avec les programmes et les infrastructures informatiques de la Police cantonale.

A cela s'ajoutent 3 camps pratiques ainsi que 2 stages dans les unités opérationnelles. Une formation spécifique au maintien de l'ordre est organisée pour les aspirant-e-s gendarmes sur le site de St-Astier/France. Différentes épreuves sportives font également partie du programme, telles qu'une semaine d'endurance, la traversée du lac de Morat à la nage, un triathlon ou la course Morat-Fribourg, pour ne citer que les principales.

Tout au long de la première année, les aspirant-e-s sont évalué-e-s grâce aux différents retours des enseignant-e-s et formateurs-trices, ainsi que ceux de leurs coaches lors des différents stages pratiques. Ils-elles sont également soumis-e-s à de nombreux tests et à des examens intermédiaires et finaux afin d'évaluer leur compréhension des matières enseignées. Le suivi se fait de manière continue et est formalisé trimestriellement par un entretien individuel entre l'aspirant-e et un-e instructeur-trice du centre de formation.

La première année de formation se termine par les examens finaux d'école. La réussite de l'école de police est une condition pour se présenter à l'examen préliminaire de fin de première année. Cet examen, uniformisé à l'échelon national, décidera de l'accession à la seconde année de formation décrite ci-après.

Durant la seconde année, les apprenant-e-s sont désigné-e-s par le terme de « policier-ère en formation ». Ils-elles sont incorporé-e-s, selon leur attribution lors du recrutement, à la gendarmerie ou à la police de sûreté, dans différents secteurs afin de découvrir un grand nombre de facettes du métier. Afin d'enrichir leur apprentissage, les policiers-ères en formation suivent différents stages de courte durée auprès d'entités spécialisées ou de partenaires et sont suivi-e-s par un-e coach et un-e mentor qui encadrent leur formation pratique. Dans le cadre de leur apprentissage, ils-elles doivent notamment rédiger et documenter tout au long de l'année un « portfolio », journal d'apprentissage personnel qui démontre leur savoir professionnel acquis et qui fait l'objet d'une défense orale dans le cadre de l'examen principal concluant ces deux ans de formation. Seule la réussite de cet ultime examen permet aux candidat-e-s de porter le titre de policier-ère avec brevet fédéral.

COMPOSITION D'UNE ÉCOLE DE POLICE

L'école de police de Granges-Paccot compte environ 25 aspirant-e-s.

Voici quelques chiffres indicatifs pour illustrer la composition :

environ 25% de femmes, 25% d'alémaniques et 15% d'aspirant-e-s inspecteurs-trices pour la police de sûreté.

Ils-elles sont issu-e-s soit d'une filière professionnelle, soit d'un cursus académique et l'on peut rencontrer des professions diverses et variées telles que maçon-ne, employé-e de commerce, menuisier-ière, juriste etc.



FAQ

L'école de police est-elle différente pour les aspirant-e-s gendarmes et les aspirant-e-s de la police de sûreté?

Les aspirant-e-s gendarmes et les aspirant-e-s inspecteurs-trices suivent la même formation. Certaines matières sont néanmoins plus approfondies selon le domaine de formation, comme les cours de police judiciaire et criminalistique pour la police de sûreté et les cours de circulation routière et maintien de l'ordre pour la gendarmerie.

Comment devenir membre du GRIF?

Les agent-e-s du groupe d'intervention (GRIF) de la Police cantonale sont recruté-e-s dans les rangs du corps de police. Les aptitudes techniques, physiques et psychiques des candidat-e-s sont évaluées au travers d'une procédure de sélection. Outre la formation de base de policier-ère, ces agent-e-s suivent régulièrement des entraînements et des formations continues (tir au pistolet, protection de personnalité, conduite des opérations de police, etc.). Lorsque les membres du GRIF ne sont pas engagés dans ces tâches particulières, des missions de police leur sont confiées.

Les exigences physiques durant l'école de police sont-elles identiques pour les femmes et les hommes?

Les aspirant-e-s effectuent les mêmes épreuves physiques. Il est exigé de chacun-e le même engagement et la même persévérance. Lors des évaluations normatives, des barèmes différenciés selon le sexe sont appliqués.

Où ont lieu les cours?

Les locaux et les différentes infrastructures de l'école de police de Granges-Paccot se trouvent dans le bâtiment du commandement de la Police cantonale au chemin de la Madeleine 3 et dans les bâtiments à proximité. A la différence d'autres écoles de police, les aspirant-e-s rentrent le soir à domicile.

Combien de temps un-e policier-ère passe-t-il-elle sur le terrain et au bureau?

Environ la moitié du temps de travail est consacrée aux tâches administratives, car en matière de droit les affaires doivent être documentées de manière détaillée.

Est-il vrai que la police est organisée de manière militaire ?

L'organisation de la police a une hiérarchie clairement définie, ce qui lui donne la stabilité nécessaire à un service qui garantit l'autorité de l'Etat. Notamment dans des situations opérationnelles, le style de conduite peut être directif. Toutefois, dans la vie organisationnelle habituelle, la conduite se veut participative.

Est-il possible de passer de la gendarmerie à la police de sûreté et vice versa?

Le passage d'un corps à l'autre est possible mais plutôt peu fréquent. Une mutation dépend des besoins respectifs en personnel et se fait dans le cadre d'une procédure de sélection. Les mutations se font plus généralement de la gendarmerie vers la police de sûreté qu'inversement.





FAQ

Quelles sont les possibilités de carrière au sein de la Police cantonale ?

Agent-e sans conduite de personnel

Ses tâches évoluent avec son expérience professionnelle, notamment avec la possibilité d'occuper une ou plusieurs des nombreuses fonctions annexes (moniteur-trice, coach, motard-e, plongeur-se, spécialiste alpin, débriefeur, négociateur-trice, agent-e recruteur-se,...).

Spécialiste sans conduite de personnel

Nous comptons environ 89 professions qu'exercent les agent-e-s de police au sein de la Police cantonale (dont celle d'agent-e du GRIF, voir ci-dessus). Accéder à une fonction de spécialiste nécessite la participation à un processus de sélection interne.

Cadre opérationnel avec conduite du personnel

Peuvent participer à une procédure de sélection standardisée les personnes avec une expérience professionnelle policière de 5 ans au minimum. Environ 15 agent-e-s accèdent à une fonction à responsabilité chaque année (importantes variations annuelles).

